

# PRESENTATION DE L'ITINERAIRE PLAINE DES MAURES

## LGV PACA : Préparation du débat public (Etudes d'environnement complémentaires)



# **Présentation de l'itinéraire**

## **Plaine des Maures**

**LGV PACA : Préparation du débat public**

# Sommaire

<b>I</b>	<b>PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>II</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DU COULOIR D'ÉTUDE.....</b>	<b>5</b>
II.1	CARACTERISTIQUES DU COULOIR D'ÉTUDE.....	5
II.2	CONTEXTE GEOGRAPHIQUE.....	5
II.3	CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE.....	5
<b>III</b>	<b>OCCUPATION DU SOL .....</b>	<b>6</b>
<b>IV</b>	<b>ANALYSE DES ENJEUX .....</b>	<b>7</b>
IV.1	RESSOURCE EN EAU .....	7
IV.1.1	Le contexte .....	7
IV.1.2	Les enjeux .....	7
IV.2	MILIEU NATUREL.....	8
IV.2.1	Le contexte .....	8
IV.2.2	Les enjeux .....	8
IV.2.3	Les zones importantes pour la biodiversité .....	9
IV.3	MILIEU HUMAIN .....	10
IV.3.1	Le contexte .....	10
IV.3.2	Les enjeux .....	10
IV.3.3	Les zones de calme.....	11
IV.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE.....	12
IV.4.1	Le contexte .....	12
IV.4.2	Les enjeux .....	12
IV.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE .....	13
IV.5.1	le contexte .....	13
IV.5.2	Les enjeux .....	14
<b>V</b>	<b>SYNTHESE GENERALE .....</b>	<b>15</b>
V.1	RESSOURCE EN EAU .....	15
V.2	MILIEU NATUREL .....	15
V.3	MILIEU HUMAIN .....	15
V.4	AGRICULTURE ET SYLVICULTURE .....	15
V.5	PATRIMOINE ET PAYSAGE .....	15
V.6	CONCLUSION .....	15

## I PREAMBULE

### Contexte général

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la préparation du débat public relatif à la réalisation de la Ligne Grande Vitesse Provence Alpes Côte d'Azur (LGV PACA).

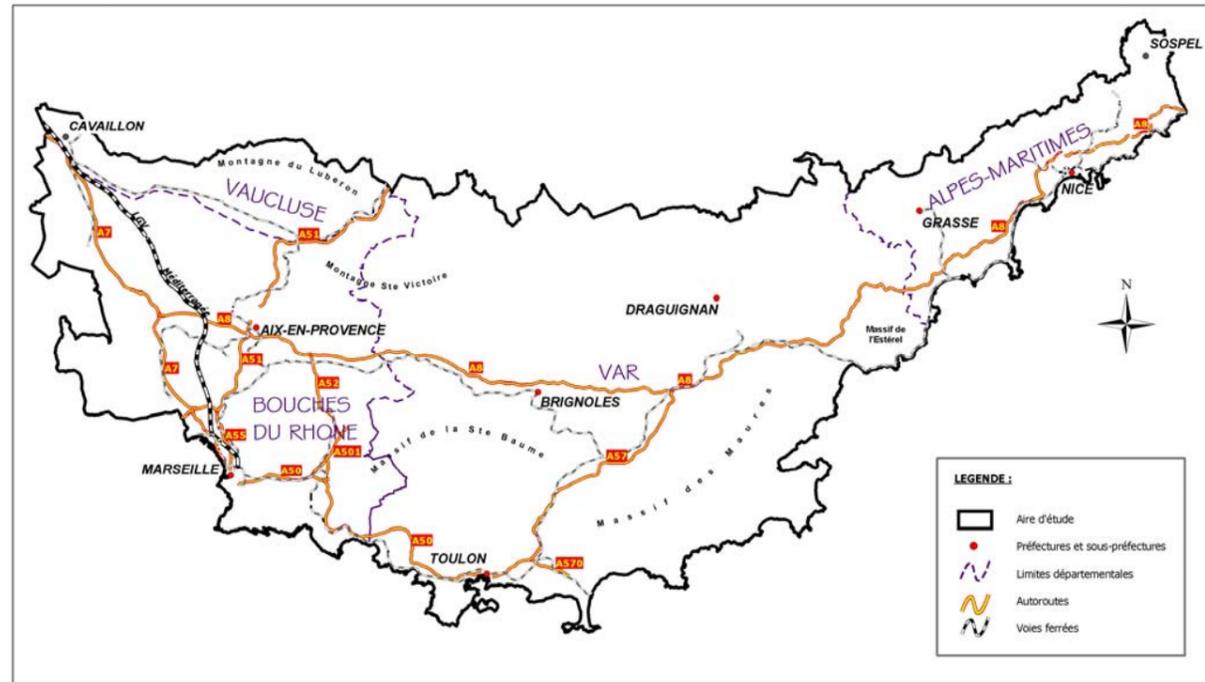
Suite à l'« étude d'opportunité sur le développement de la grande vitesse vers Toulon et la Côte d'Azur » réalisée entre 2000 et 2002, RESEAU FERRE DE FRANCE (RFF) a mené une actualisation et un approfondissement de la description de l'état initial de l'aire d'étude et une analyse des enjeux environnementaux des couloirs d'étude proposés.

A ce titre, SCETAUROUTE a été missionné pour mener à bien ces études d'environnement complémentaires. Ce travail, effectué de janvier à décembre 2004, a abouti à la réalisation :

- d'un rapport de présentation d'état initial ;
- de rapports d'analyse environnementale des différents couloirs d'études.

L'état initial a été réalisé au niveau de l'aire d'étude représentée ci-dessous :

LGV PACA – Préparation du débat public / Etudes d'environnement complémentaires



Aire d'étude

L'état initial a été abordé selon les cinq thématiques suivantes :

- la ressource en eau ;
- le milieu naturel ;
- le milieu humain ;
- l'agriculture et la sylviculture ;
- le patrimoine et le paysage.

Chacun de ces thèmes a été caractérisé par des enjeux hiérarchisés selon 4 classes :

- les enjeux très forts ;
- les enjeux forts ;
- les enjeux moyens ;
- les enjeux faibles.

Cette approche a permis de mettre en évidence les enjeux d'environnement à l'échelle de l'aire d'étude pour chacune des thématiques abordées. Ce travail est notamment illustré par des cartes thématiques de synthèse des enjeux et une carte de synthèse générale au 1/550 000<sup>ème</sup>. Il a fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale de l'état initial de l'aire d'étude.

Sur cette base, chaque couloir d'étude étudié fait l'objet d'un rapport d'analyse environnementale composé :

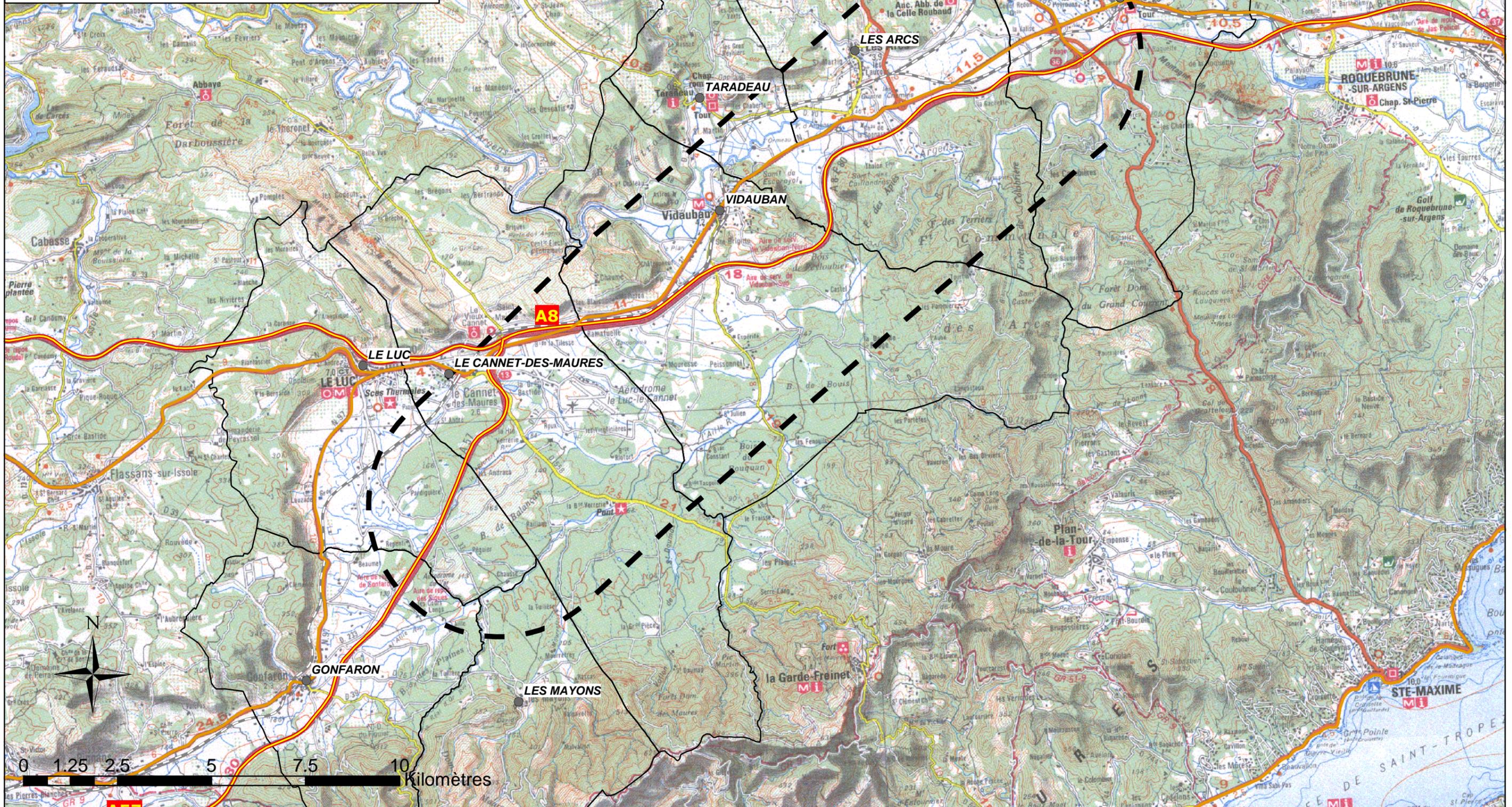
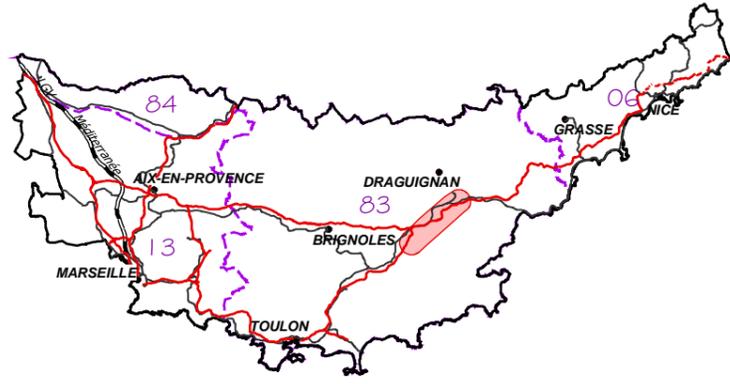
- ↳ du présent rapport de présentation ;
- ↳ d'un catalogue cartographique au 1/100 000<sup>ème</sup>.

Ce rapport de présentation a pour objet d'analyser les enjeux d'environnement à l'intérieur d'un couloir d'étude de 7 km, correspondant à un itinéraire envisagé pour le passage de la LGV PACA.

Pour faciliter la lecture de ce rapport, le catalogue cartographique doit être consulté simultanément.

# PLAINE DES MAURES

## Présentation générale



## II PRESENTATION GENERALE DU COULOIR D'ETUDE

### II.1 CARACTERISTIQUES DU COULOIR D'ETUDE

Le couloir d'étude Plaine des Maures est étudié sous la forme d'un couloir d'étude de 7 km de large dont les caractéristiques sont présentées ci-après.

- Points reliés : Gonfaron (83) → Le Muy (83) ;
- Communes principalement concernées (d'ouest en est) : Le Luc, Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Arcs, Le Muy ;
- Communes ponctuellement concernées (d'ouest en est) : Gonfaron, Les Mayons, Taradeau, Trans-en-Provence, La Motte ;
- Longueur : 25 kilomètres environ,
- Largeur : 7 kilomètres environ,
- Surface : 165 km<sup>2</sup> environ.

### II.2 CONTEXTE GEOGRAPHIQUE

Le couloir d'étude de la Plaine des Maures se situe au centre-est de l'aire d'étude et principalement au sein de la région naturelle de Provence Cristalline. Cependant, une partie de sa limite nord-est se situe en Basse Provence, ainsi la Plaine des Maures assure la transition entre la Provence Cristalline et la Basse Provence.

Le couloir d'étude de la Plaine des Maures se situe dans la partie centrale de l'aire d'étude, au sein du département du Var. Il suit le sillon permien qui forme un itinéraire naturel reliant l'ouest et l'est du Var.

Ainsi, le couloir d'étude s'étend du sud du Cannet-des-Maures au Muy et suit l'itinéraire de l'A57 puis de l'A8 mais également celui de la RN7 et celui de la voie ferrée Marseille/Vintimille.

Ce couloir de passage naturel s'élargit au niveau de la zone d'étude et forme ainsi une vaste plaine.

Le couloir d'étude comprend deux bassins versants : celui de l'Aille, affluent de l'Argens, au sud-est du couloir d'étude et celui de l'Argens, affluent du Gapeau, au nord-ouest du couloir d'étude.

Le sillon permien marque également la transition entre la géologie des Maures et celle de l'arrière-pays (entre la Provence Cristalline et la Basse Provence). Le couloir d'étude borde donc les premiers reliefs du Massif des Maures au sud et les montagnes des Ubacs au nord.



La plaine des Maures a pris au fil des années et en raison des incendies qui l'ont ravagée des allures de savane africaine plantée de pins parasol et où affleurent des dalles de grès rosés.

Cet aspect singulier en fait un espace naturel fascinant.

De plus, avec les pieds dans la Méditerranée, culminant à 780 m, le massif des Maures qui s'étend de Toulon à Saint-Raphaël est un grand jardin regorgeant de plantes rares et de mimosas.

### II.3 CONTEXTE TOPOGRAPHIQUE

Le couloir d'étude s'inscrit dans un paysage marqué par une vaste plaine entourée de reliefs. Il emprunte la plaine que dessine le sillon permien ou dépression permienne au pied des contreforts du Massif des Maures. Il est également entaillé par les gorges de l'Argens depuis son centre jusqu'à son extrémité est.



La dépression permienne depuis la RD10

Le **Massif des Maures** avec ses 135 000 hectares, s'étend de Hyères à Fréjus sur 60 Km de long et 30 Km de large. Notre Dame des Anges, son point culminant (780 m) offre un panorama superbe. Ce massif siliceux s'incline au Nord sur la vallée de l'Aille, et tombe au Sud de manière abrupte dans la mer en se prolongeant jusqu'au îles d'Hyères qui sont les sommets émergés du Massif.

Le couloir d'étude présente une fourchette d'altitudes de 25 m jusqu'à 300 m. Néanmoins, une grande partie du couloir d'étude traverse des reliefs entre 50 et 100 m d'altitude.

Les zones les plus planes correspondent aux vallées dessinées par les cours d'eau, au niveau desquelles sont implantées les principales voies de déplacement.

### III OCCUPATION DU SOL

Le couloir d'étude suit la dépression permienne et s'inscrit dans un secteur de plaine situé entre le nord du Massif de la Sainte-Baume et le Massif des Maures. L'occupation du sol<sup>1</sup>, comme le montre le tableau ci-dessous, est dominée par le milieu naturel et l'agriculture.

Longueur (km)	Surface (km <sup>2</sup> )	Occupation du sol					
		Milieu urbanisé ou urbanisable		Milieu agricole		Milieu naturel	
		Surface	%	Surface	%	Surface	%
25	164	36	22	59	36	69	42

Il apparaît en effet que le couloir d'étude concerne majoritairement des espaces naturels (42% de l'occupation du sol).

Le milieu naturel concerne essentiellement le piémont du Massif des Maures au sud-est. Le Massif des Maures étant une des entités naturelles remarquables de la région PACA.

L'urbanisation concerne principalement la plaine sur laquelle s'axe le couloir d'étude.

Les terres agricoles se situent également au sein de cette plaine.

<sup>1</sup> La répartition de l'occupation du sol présentée ici est issue des Plans Locaux d'Urbanisme –PLU- (source : bases de données de la DRE PACA, disponibles sur le site internet du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE PACA) relative au PLU généralisé de la région PACA). Nous avons regroupé les différents zonages en 3 catégories :

- Le milieu urbanisé et urbanisable, qui comprend les zones urbanisées (UA, UB, UC, UX...) et les zones naturelles destinées à l'extension urbaine (NA ; les zones NA comprenant les zones ouvertes à l'urbanisation et les réserves foncières urbanisables après modification du PLU) ;
- Le milieu agricole, qui comprend les zones NC (zones de richesses naturelles protégées notamment en raison de la valeur agricole des terres) ;
- Le milieu naturel, qui comprend les zones ND : zones protégées pour la qualité des sites et des paysages ou pour l'existence de risques naturels (inondations, glissements de terrain...).

## IV ANALYSE DES ENJEUX

### IV.1 RESSOURCE EN EAU

#### IV.1.1 LE CONTEXTE

Le couloir d'étude s'inscrit dans le bassin versant de l'Argens et d'un de ses importants affluents, l'Aille.

L'Argens est le principal cours d'eau du Var. Prenant sa source à moins de 300m d'altitude, caractérisé par une pente faible et atypique, il naît dans le massif de la Sainte-Baume. Il se glisse vers le Sud-est le long du massif des Maures avant de rejoindre la Méditerranée à Saint-Raphaël après avoir parcouru une centaine de kilomètres. Son réseau d'affluents est très important, l'Aille en fait d'ailleurs partie.

Au droit du couloir d'étude, l'Argens présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Elle est classée en 2<sup>ème</sup> catégorie piscicole.

L'Aille présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) tout au long de son cours ;
- Elle ne présente pas de catégorie piscicole.

La Florieye présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Elle est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole ;
- Elle présente un champ d'inondation assez restreint juste avant de se jeter dans l'Argens.

La Nartuby présente les caractéristiques suivantes :

- L'objectif de qualité de ses eaux est de classe très bonne (1A) ;
- Elle est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole ;
- Elle présente un champ d'inondation au niveau de Trans-en-Provence ;
- Elle fait l'objet d'un contrat de rivière.

L'Aille, la Florieye et la Nartuby se jettent toutes les trois dans l'Argens.

Le couloir d'étude coupe, dans son extrémité est, une partie du périmètre du contrat de rivière de la Nartuby.

On recense 4 **captages d'eau superficielle utilisés pour les loisirs**. On note la présence de 5 **captages d'alimentation en eau potable** sur l'ensemble du couloir d'étude, qui prélèvent tous les eaux souterraines.

Les caractéristiques de ces captages sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Nom commune	Volume capté milliers m <sup>3</sup>	Type d'usage	Type de milieu
LES ARCS	248,7	Distribution publique	Eau souterraine
LES ARCS	372,2	Distribution publique	Eau souterraine
LE MUY	1242	Distribution publique	Eau superficielle
LE MUY	166	Distribution publique	Eau souterraine
LE MUY	1901	Distribution publique	Eau souterraine
LE MUY	2028	Distribution publique	Eau souterraine

Source : Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (données 2002)

Un plan d'eau de petite dimension se situe à l'est du Cannel-des-Maures.

Deux **périmètres de protection** des eaux souterraines se trouvent sur le couloir d'étude, mais ceux-ci sont recoupés par les limites du couloir d'étude et occupent de petites surfaces.

Le couloir d'étude couvre trois types d'aquifère :

- karstique,
- complexe du domaine provençal (le plus recensé),
- de socle.

Le relief de la plaine des Maures et sa géologie sont propices aux zones humides. Dans le couloir d'étude, on recense ainsi 11 **zones humides** de très petites tailles et parfois temporaires :

- Fontaine de Pioule à Le Luc ;
- Les plans d'eau de Badelune au Cannel-des-Maures ;
- Plans d'eau de Reillane au Cannel-des-Maures ;
- Prairie temporaire les Prés de Gamounau au Cannel-des-Maures ;
- Retenue des Aurèdes au Cannel-des-Maures ;
- Etang du Plan à Vidauban ;
- Le Gourg du Baron à Vidauban ;
- Les Ratons à Vidauban ;
- Les clos d'Aille sablière à Vidauban ;
- Etang de Sainte Anne à Taradeau ;
- Sablières des Canebières au MUY.

#### IV.1.2 LES ENJEUX

Deux petites zones très localisées sont recensées en **enjeu très fort** à l'est du couloir d'étude. Elles correspondent aux périmètres de protection de captages d'eau souterraine, notamment au niveau de l'Argens.

2 cours d'eau évalués en **enjeux forts** traversent l'ensemble du couloir d'étude, l'Aille de façon latérale et l'Argens de façon transversale. L'Argens paraît difficilement évitable compte tenu de sa position.

A l'extrémité est du couloir d'étude, la Nartuby qui fait l'objet d'un contrat de rivière, est un enjeu fort. Plus localement et sur des surfaces restreintes, les zones humides constituent des enjeux forts.

Quelques zones recensées à la limite nord-ouest du couloir d'étude se situent en **enjeu moyen**, elles correspondent à l'aquifère karstique.

Le reste du couloir d'étude concerne une zone d'**enjeu faible**, cette zone correspond à l'aquifère le plus recoupé par le couloir d'étude, l'aquifère complexe du domaine provençal (excepté l'extrémité sud-est qui correspond à l'aquifère de socle).

**L'Argens représente le principal enjeu en termes de ressource en eau, notamment dans sa partie aval. Compte tenu de sa position au sein du couloir d'étude, le franchissement de l'Aille sera nécessaire.**

## IV.2 MILIEU NATUREL

### IV.2.1 LE CONTEXTE

Le couloir d'étude suit la dépression permienne et s'inscrit dans un secteur de plaine situé principalement dans les contreforts du Massif et de la plaine des Maures. Le Massif et la plaine font partie des entités naturelles remarquables de la région PACA, ils sont donc très contraints vis à vis du milieu naturel.

Ainsi, les principales entités naturelles sur le couloir d'étude sont le Massif et la plaine des Maures.

#### Le Massif et la plaine des Maures

Ensemble forestier exceptionnel, dominé par le chêne vert et le chêne liège, le Massif des Maures constitue un ensemble cristallin isolé au sein de la Provence. Sa richesse forestière est mise à mal depuis quelques années par la pression urbaine et l'importance et la fréquence des incendies.

Le massif constitue un habitat très riche pour de nombreuses espèces faunistiques endémiques, notamment avec la tortue d'Herman. L'entomofaune est aussi une des plus riches de France.

Le massif des Maures (8357P00) est une ZNIEFF de type II d'une superficie de 71089ha. De plus, la plaine et le Massif des Maures d'une superficie de 38 073 ha (PR126) constituent un site éligible Natura 2000 et une pSIC.

Par extension la Plaine des Maures constitue :

- une ZICO (PAC14) de 7577ha ;
- une ZPS (FR9310110).

Au regard de sa remarquable richesse naturelle, la plaine des Maures fait l'objet d'un PIG de protection du patrimoine naturel. Ce PIG met notamment en œuvre la ZPS et le PSIC évoqués ci-dessus. La moitié sud du couloir d'étude s'inscrit dans l'emprise de ce PIG.

Le couloir d'étude rencontre ainsi **1 zone de Protection Spéciale (ZPS)** :

- au sud du Cagnet-des-Maures : Plaine des Maures, référencée FR9310110.

Le couloir d'étude rencontre également **1 Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)** :

- au niveau du Cagnet-des-Maures : Plaine des Maures, référencée PAC14.

Le couloir d'étude coupe **1 site proposé d'Intérêt Communautaire (pSIC)** :

- au sud-ouest du Cagnet-des-Maures et au sud du Mui : la Plaine et le Massif des Maures, référencé FR9301622.

Au niveau de ce site, il a été recensé, 3 habitats prioritaires ainsi que deux espèces d'invertébrés prioritaires.

Le couloir d'étude traverse **2 sites éligibles NATURA 2000** :

- PR126 : la plaine et le massif des Maures ;
- PR130 : rivière l'Argens et basse vallée de Caramy (classé en enjeu très fort).

De l'ouest au centre du couloir d'étude, on recense toute la partie nord du **Projet d'Intérêt Général (PIG)** : plaine des Maures.

Le couloir d'étude comprend **2 ZNIEFF de type I**, localisées dans sa partie ouest et est :

- au sud du Cagnet-des-Maures : bassin versant de l'Aille (8364Z00) ;
- au sud du Mui : montagne de Roquebrune et lit de l'Argens à Palayson (8380Z00).

Le couloir d'étude coupe l'extrémité nord d'une **ZNIEFF de type II** :

- Massif des Maures (8357P00).

Une zone recensée comme **propriété du Conservatoire du Littoral** est rencontrée à l'ouest du couloir d'étude.

On recense également 4 **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** dans le couloir d'étude. Ceux-ci occupent de petites surfaces et sont très dispersés.

<p><b>ZPS</b> : zone de protection spéciale <b>ZICO</b> : zone d'importance pour la conservation des oiseaux <b>PIG</b> : projet d'intérêt général <b>ZNIEFF</b> : zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique <b>pSIC</b> : proposition de sites d'importance communautaires</p>
---

### IV.2.2 LES ENJEUX

La plaine des Maures est une zone d'enjeu **très fort** en termes de milieu naturel. Cette zone fait l'objet de plusieurs protections réglementaires : elle est à la fois inventoriée en ZICO, classée en ZPS et en pSIC. De plus, on y recense un Projet d'Intérêt Général, un espace naturel sensible, une zone propriété du Conservatoire du Littoral.

Le site éligible NATURA 2000, « rivière l'Argens et basse vallée de Caramy », constitue également en **enjeu très fort** et traverse le couloir d'étude du centre jusqu'à l'est, ainsi il est inévitable.

#### IV.2.3 LES ZONES IMPORTANTES POUR LA BIODIVERSITE

**La préservation de la biodiversité est aujourd'hui un enjeu international.** Dans le cadre d'un projet d'infrastructure linéaire telle qu'une LGV, l'effet potentiel principal sur la biodiversité est la **fragmentation de l'espace**. La fragmentation provoque la diminution de la surface d'habitat disponible et augmente l'isolement des habitats, ce qui a pour conséquence en termes de biodiversité :

- de réduire la taille des populations et provoquer une perte de diversité génétique pour les petites populations isolées ;
- d'entraîner la perte des espèces caractéristiques du milieu considéré et des espèces sensibles à l'effet de surface, qui ne peuvent subsister dans des habitats de surface inférieure au seuil du domaine vital<sup>2</sup> (pour les espèces animales);
- de séparer différents milieux ressources complémentaires, nécessaires à une espèce (territoire de reproduction, espace de gagnage...).

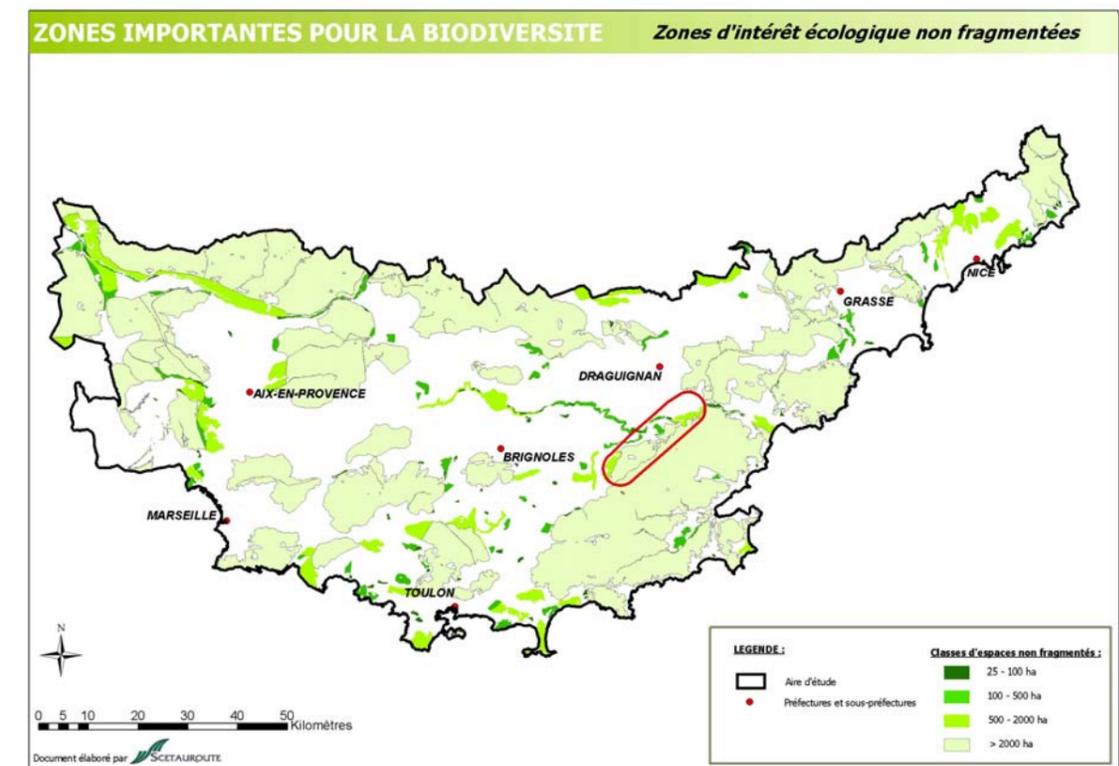
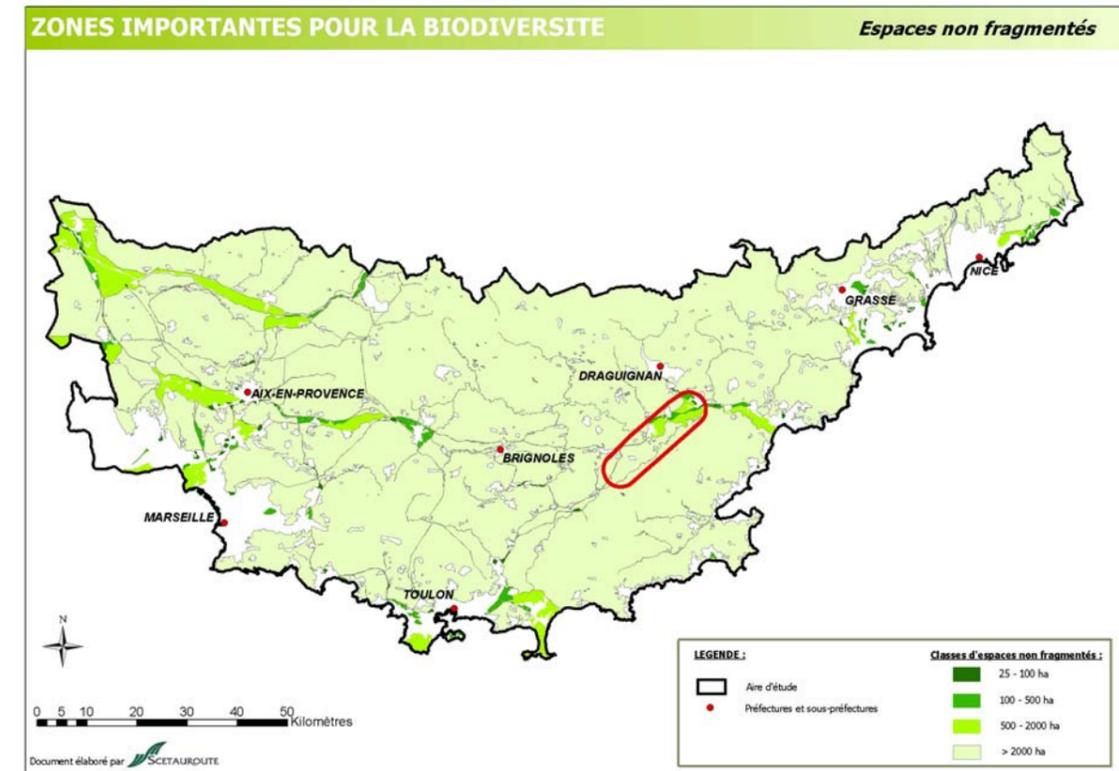
Dans la perspective d'un développement durable, la préservation de la biodiversité, et donc des zones importantes pour la biodiversité, apparaît comme un enjeu environnemental majeur.

La prise en compte des zones importantes pour la biodiversité a consisté ici à mettre en évidence les espaces non fragmentés et les zones d'intérêt écologique non fragmentées. Ce travail a été mené à partir de l'identification des éléments générateurs de fragmentation<sup>3</sup> et de la prise en compte des zones d'enjeux écologiques décrites précédemment (zones à enjeux très forts, forts et moyens, hors ZNIEFF géologiques).

Les cartes ci-contre présentent ainsi les espaces non fragmentés et les zones d'intérêt écologique non fragmentées à l'échelle de l'aire d'étude.

Le couloir d'étude s'inscrit dans un couloir de passage privilégié marqué notamment par l'A8. Les espaces apparaissent globalement fractionnés à l'ouest de cette infrastructure ; la partie correspondant à la retombée occidentale du massif des Maures. Au droit de ce relief, les espaces sont non fragmentés (surface > 2000 ha). La fragmentation est perceptible depuis Vidauban jusqu'au Muy, au niveau du sillon permien ; elle est notamment marquée de part et d'autre de l'autoroute (25 – 100 ha).

Les zones d'intérêt écologique non fragmentées correspondent à la retombée ouest du massif des Maures. Ces espaces apparaissent non fragmentés (surface > 2 000 ha).



<sup>2</sup> Le domaine vital d'une espèce animale correspond à l'ensemble des milieux parcourus pour répondre à ses besoins biologiques : alimentation, reproduction, repos...

<sup>3</sup> Les éléments générateurs de fragmentation retenus sont :

- les principaux cours d'eau ;
- les infrastructures linéaires de transport notamment certaines lignes ferroviaires, les infrastructures routières de type autoroutes, routes nationales à 2x2 voies ainsi que les canaux ;
- les zones urbanisées (habitat aggloméré et dense ; zones d'activités).

## IV.3 MILIEU HUMAIN

### IV.3.1 LE CONTEXTE

#### Urbanisme

Le couloir d'étude ne concerne pas de grandes agglomérations. Les pôles d'habitat aggloméré ou dense sont concentrés au niveau des centres urbains de quatre communes : Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Arcs et Le Muy. Quelques zones d'habitat dense sont localisées au droit de Vidauban dans la plaine des Maures. Par ailleurs, le couloir d'étude est en majorité occupé par un habitat diffus et isolé. L'habitat diffus se développe à la faveur de toutes les zones de plaine et l'habitat isolé au niveau de zones plus pentues et boisées.

Les deux communes les plus importantes en termes de population sont Vidauban et Le Muy. Vidauban (7 401 habitants) s'étale à la fois dans la partie orientale de la plaine des Maures et dans la moyenne vallée de l'Argens.

Le Muy (7 908 habitants) est entouré de forêts méditerranéennes et de vignobles réputés.

La présence de nombreux petits pôles urbains et de réseaux de déplacement développés ont permis l'implantation de zones d'activité. Celles-ci, de taille restreinte, se localisent au niveau des principales villes comprises dans le couloir d'étude (Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Arcs, La Motte et Le Muy).



La vieille ville des Arcs depuis la RD555

La forte progression démographique locale nécessite par ailleurs la délimitation de zones d'urbanisation future. Du fait de l'augmentation du prix des biens fonciers, ces zones se développent à l'écart des grands centres urbains : ainsi, au niveau du couloir d'étude, ces zones sont nombreuses (essentiellement à l'est du couloir d'étude) et dispersées.

#### Infrastructures et principaux réseaux

Le couloir d'étude suit les grandes infrastructures de transport qui sont depuis longtemps implantées dans ce couloir de communications privilégiées. Ainsi, on recense notamment :

- L'A57 (Toulon / A8) ;
- L'A8 (Aix-en-Provence / frontière Italienne) ;
- La voie ferrée Marseille-Vintimille ;
- La RN7 ;
- L'aérodrome Le Luc-Le Cannet.

Il en va de même pour les réseaux : le couloir d'étude est notamment recoupé dans sa partie est par le pipeline « SPMR », reliant Puget-sur-Argens à Fos-sur-Mer. Par contre il n'est traversé par aucun réseaux électriques très haute tension.

#### Loisirs et tourisme

On compte environ cinq terrains de sport disséminés au sein du couloir d'étude ainsi qu'un terrain de golf au centre de celui-ci.

Le couloir d'étude compte également des chemins de Grande Randonnée. Un longe la voie ferrée et un autre traverse transversalement le couloir d'étude dans sa partie est.

#### Risques technologiques et sols pollués

Le risque technologique est principalement représenté par les anciennes exploitations du sous-sol : mines et carrières. Le couloir d'étude coupe un périmètre de concession minière au sud de la commune des Arcs. Aucune zone de travaux souterrains n'est cependant recensée dans le couloir d'étude.

A l'est du couloir d'étude, on trouve le centre d'enfouissement technique du bois de Balançon en limite des communes du Luc et du Cannet-des-Maures.

Un site SEVESO (seuil haut) est également recensé dans le couloir d'étude sur la commune de La Motte.

### IV.3.2 LES ENJEUX

Quatre centres urbains sont localisés au sein du couloir d'étude : Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Arcs et Le Muy. Au niveau de ces centres, il est recensé des habitats de types aggloméré et dense qui restent très localisés et restreints. Ces type d'habitats sont classés en **enjeu très fort et fort**.

Au sud-ouest, l'aérodrome de Le Luc-Le Cannet représente également un **enjeu très fort**.

Par ailleurs, un habitat de type diffus est recensé dans la vaste plaine recoupée par le couloir d'étude. Cet habitat diffus représente un **enjeu moyen**.

Les zones à **enjeu très fort et fort** étant assez éparées et recouvrant de petites surfaces, elles sont évitables.

### IV.3.3 LES ZONES DE CALME

L'itinéraire PLAINE DES MAURES est un couloir d'étude dense en matière de voies bruyantes.

En particulier l'itinéraire est parcouru sur toute sa longueur par:

- La voie ferrée (Toulon-Nice) ;
- L'A57 puis l'A8 longeant la voie ferrée précédente ;
- La RN7 longeant l'ensemble également ;

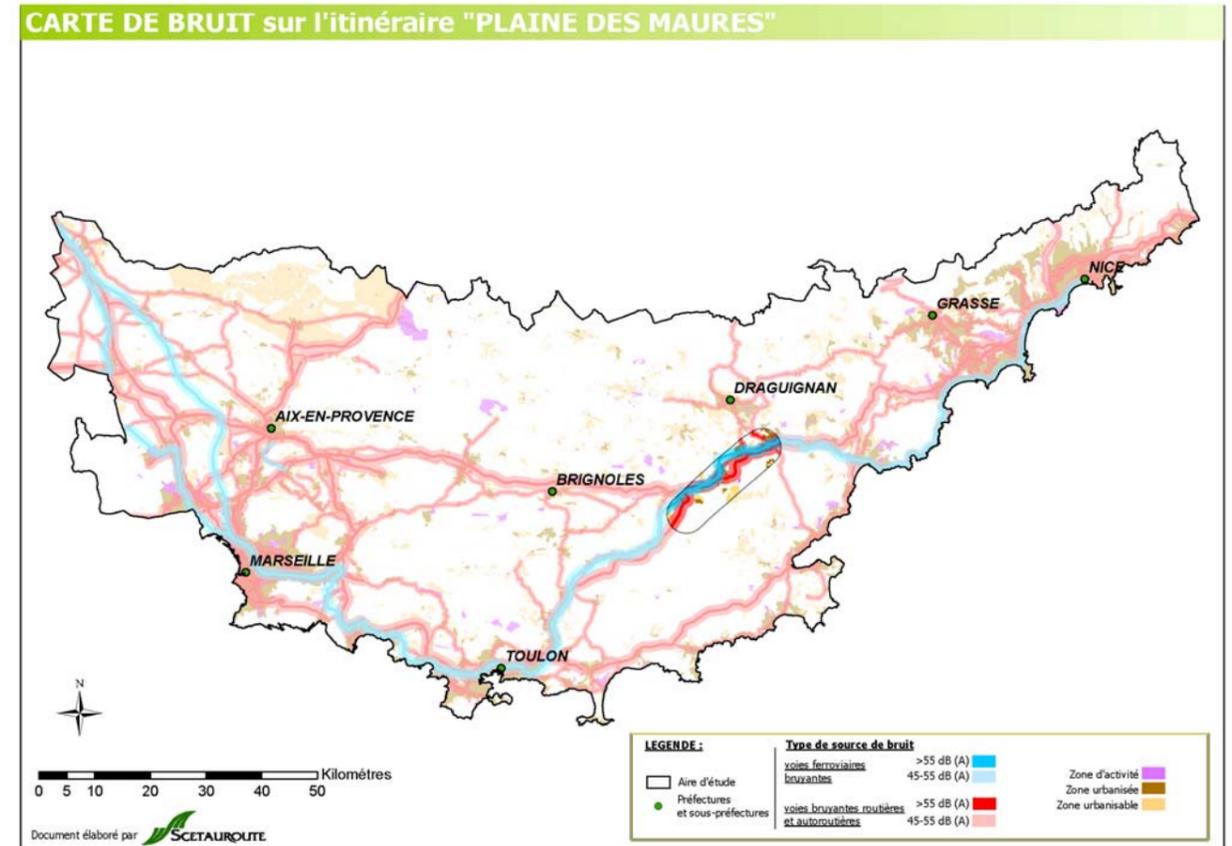
L'aéroport du Cannel des Maures se situe à l'Ouest de l'itinéraire dans l'axe;

22 % de la surface de cet itinéraire est urbanisée. On note l'existence de nombreuses zones urbanisées de taille moyenne de l'Ouest vers l'Est, Le Luc, Le Cannet des Maures, Vidauban, et la commune des Arcs. Toutes ces communes sont situées au Nord du fuseau.

41 % seulement de la surface de cet itinéraire peut être considérée comme recelant des zones calmes. (cf. tableau ci-dessous). Ces zones sont principalement au Sud du fuseau parcourues par la rivière l'Aille.

Le passage de la LGV sur cet itinéraire devrait se faire plutôt en zone bruyante, permettant de s'intégrer et de protéger des sites multi-sources.

	S (km <sup>2</sup> )	Pourcentage
Surface de la zone d'étude (km <sup>2</sup> )	177	100 %
Surface impactée par le bruit routier et ferroviaire (km <sup>2</sup> )	125	71 %
Surface impactée par les zones urbaines (km <sup>2</sup> )	72	41 %
Recouvrement des zones	55	31 %
Total Surface Bruyante	142	80 %



## IV.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

### IV.4.1 LE CONTEXTE

Les surfaces agricoles, essentiellement constituées de vignobles (AOC « Cote de Provence »), occupent une grande partie de la Plaine des Maures et représentent environ **36% du couloir d'étude**.

On compte 35 Contrats Territoriaux d'Exploitations au sein du couloir d'étude répartis comme suit :

- 15 à Gonfaron ;
- 3 au Luc ;
- 1 au Cannet-des-Maures ;
- 3 aux Mayons ;
- 3 à Taradeau ;
- 4 à Vidauban ;
- 2 aux Arcs ;
- 2 à La Motte ;
- 2 au Muy.

Les forêts, principalement privées (on ne recense pas de forêt domaniale), couvrent environ **43% de la superficie du couloir d'étude**. Elles sont principalement réparties au niveau des reliefs : massif des Maures au sud-est, contreforts du centre Var au nord et bois de Balançon dans la plaine.

### IV.4.2 LES ENJEUX

L'ensemble du couloir d'étude est ponctué de :

- zones à **enjeux très forts**, représentées par les terres agricoles (que l'on retrouve au niveau des zones planes et le long des axes de communication),
- zones à **enjeux forts** (forêts publiques, hors forêts domaniales) ponctuelles et localisées sur l'ensemble du couloir d'étude.,
- zones à **enjeux moyens** (correspondant aux forêts privées).

Les zones agricoles, à enjeux très forts, occupent une surface importante du couloir d'étude à la faveur des zones planes, et sont donc difficilement évitables. Ces zones agricoles concernent principalement des vignes, à ce titre la viticulture est un **enjeu très fort** au sein du couloir d'étude de la Plaine des Maures.

## IV.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

La thématique « patrimoine et paysage » a fait l'objet d'une analyse complémentaire au travail réalisé dans le cadre de l'étude de l'état initial.

A partir des données issues de l'état initial, complétées par des visites de terrain, les parcours pittoresques, sites et territoires suivants ont été identifiés :

- ↪ Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque<sup>4</sup>,
- ↪ Les points de vue et leur cône de vision de 2 km,
- ↪ Les tables d'orientation et leurs champs de vision<sup>5</sup> de 2 km,
- ↪ Les villages perchés et les silhouettes bâties significatives ainsi que leurs abords de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en rase-campagne des cartes Michelin et leur bande de 2 km,
- ↪ Les parcours pittoresques en forêt des cartes Michelin et leurs bandes de 500 m,
- ↪ Les chemins de Grande Randonnée et leurs bandes de 500 m.

La distance de deux kilomètres correspond à la distance maximale jusqu'à laquelle une infrastructure telle qu'une LGV occupe une partie importante du champ de vision et vient donc potentiellement porter atteinte à la qualité ou l'intégrité des paysages. Au-delà de deux kilomètres, la LGV est bien visible, mais ne s'impose plus, elle se noie dans la masse des terres. De la même manière, la co-visibilité avec les villages perchés et les silhouettes bâties significatives pourra être potentiellement dénaturée à l'intérieur d'un cône de 2 km de rayon autour de ces lieux.

Les arcs des cônes de vision représentés correspondent approximativement au territoire perçu depuis les vues et panoramas et celui à l'intérieur duquel les villages perchés et les silhouettes bâties sont visibles.

Il n'a pas été attribué d'enjeu systématique aux itinéraires touristiques. Ces itinéraires traversant des portions de territoires ne possédant pas de qualités paysagères particulières, seules les autres portions plus pittoresques de ces itinéraires ont été 'ourlés' d'un territoire d'enjeu. Tout naturellement, lorsque ces portions pittoresques de routes traversent des forêts, la zone sensible est plus mince (500 mètres). Lorsque, au contraire, la route est en rase campagne, les abords sont plus larges (2 kilomètres). D'autres routes permettant de percevoir des paysages emblématiques et remarquables ont été également ourlées de façon semblable.

Les chemins de Grandes Randonnées sont aussi des itinéraires privilégiés de découverte paysagère du territoire. Etant moins fréquentés que les routes, ils ont été ourlés d'une bande sensible de 500 m.

Par ailleurs, les paysages emblématiques non protégés ou paysages remarquables<sup>6</sup> sont mentionnés lorsqu'ils sont recoupés par le couloir d'étude.

Les sites et micro-paysages reconnus pour leur intérêt paysager ou pittoresque ont été classés en enjeu fort. Les points de vue et les parcours ont été retenus comme des enjeux forts mais n'ont pas été pris en compte dans le calcul des surfaces d'enjeux ; étant donné que les champs de vision qui leur sont associés apparaissent difficilement quantifiables.

<sup>4</sup> Ces sites et micro-paysages ont été identifiés à partir de l'atlas paysager des Bouches-du-Rhône et d'une visite de terrain.

<sup>5</sup> Le champ de vision est la mesure de ce qui est perceptible par les yeux d'un observateur. Il peut être contraint par des plans (premiers plans) et divers obstacles ; on dit alors qu'il est restreint ou orienté. Lorsque aucun obstacle ne se trouve en premier plan, il peut alors être plus large et plus vaste. Dans le cadre des espaces extérieurs, le champ de vision change constamment pour un observateur en mouvement et il peut être plus ou moins large et profond en fonction des conditions météorologiques.

<sup>6</sup> Tels que définis par l'atlas paysages des Bouches du Rhône et la DTA 13 en cours de finalisation, l'atlas paysages de Vaucluse, la DTA 06 et l'atlas paysages des Alpes Maritimes, par le schéma départemental des carrières du Var, par l'étude Durance : Paysages, Patrimoine et Milieux Naturels du val de Durance.

## IV.5.1 LE CONTEXTE

### Le paysage

Le couloir d'étude s'inscrit dans l'entité paysagère 'Dépression Permienne' et borde au sud les premiers reliefs du Massif des Maures. Cette entité marque la transition entre la géologie des Maures, cristalline et celle de la Basse Provence, calcaire.

Le paysage est marqué par des reliefs assez doux, constitués de collines alternant avec de petites plaines. L'eau, omniprésente (vallée de l'Argens et de l'Aille), a permis le développement d'un paysage agricole riche et ouvert.



Vue depuis la RD 10 - La tour de l'ancienne église paroissiale du Vieux Taradeau (MH classé) domine la plaine des Maures.

Ce paysage provençal se caractérise par la culture de l'olivier et de la vigne (Zone AOC des côtes de Provence) mais aussi par la présence de garrigues à romarins colonisés par les pins d'Alep, des émergences de grès, des forêts de chênes pubescents et de chênes verts. Aujourd'hui, le recul de l'agriculture laisse place à l'enfrichement de certaines parcelles et la fermeture visuelle de l'espace par la végétation arborescente (bocage, alignement d'arbres...).

Couloir naturel entre le massif des Maures et les chaînes de collines calcaires provençales, la plaine des Maures a depuis toujours servi d'axe de communication. Ce n'est donc pas étonnant que l'on y retrouve aujourd'hui la ligne SNCF Nice-Marseille, la route nationale 7, l'autoroute A8 et une portion de l'A57. L'A8 offre d'ailleurs de belles vues, au niveau de Vidauban vers la vallée de l'Aille, et les forêts couvrant les Maures.

La plupart des bourgades (Le Luc, Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Arcs, La Motte et Le Muy) sont situées en plaine ou en piémont et s'ouvrent largement vers la vallée, leur position légèrement surélevée et leurs espaces agricoles dégagés offrent des panoramas vers le massif des Maures, les montagnes des Ubacs et la plaine des Maures qui annonce le golf de Fréjus. Seuls les vestiges des vieux villages de Taradeau et du Cannet des Maures, sont encore perchés sur leur promontoire.

Le couloir d'étude se termine au Muy, au pied des derniers contreforts des Maures. A cet endroit, en suivant la vallée de l'Argens, la masse imposante des rochers de Roquebrune se révèle au détour d'un virage pour qui parcourt l'A8 vers l'ouest.

Le couloir d'étude n'est pas traversé par des chemins de Grande Randonnée. En revanche un itinéraire pittoresque emprunte la départementale D48 vers Vidauban une portion de la D72 au lieu-dit de la Bastide Rouge.



Vue de la vieille ville des Arcs dans son site depuis la RD 55



Autre vue de la dépression permienne depuis le vieux village de Taradeau

Au nord-est, le couloir d'étude recoupe l'unité paysagère remarquable du Massif des Maures.

De plus, il traverse le paysage remarquable de la Vallée de l'Argens aux environs de Vidauban et le paysage remarquable de la région des Arcs au nord.

### Les micro-paysages remarquables

Deux micro-paysages, remarquables par leur qualité pittoresque et leur renommée, ont été répertoriés :

- **Le saut du Capelan** : A cet endroit la Nartuby forme une cascade de 35 m de haut et se précipite en bouillonnant dans un gouffre pour réapparaître une centaine de mètres plus loin.
- **Le rocher de Roquebrune** : Véritable monument géologique, les formes tourmentées de couleurs rouges rendues encore plus vives sous la lumière du soleil couchant accapare le regard. Le rocher est surmonté de 3 croix de formes différentes. Hommage artistique du sculpteur Vernet aux peintres Giotto, Grünewald et le Greco, le sommet symbolise le Golgotha.

### Le patrimoine

Le couloir d'étude traverse un secteur relativement riche sur le plan du patrimoine bâti ; on y trouve en effet :

- 4 monuments historiques classés : 2 au Cannet-des-Maures (église du Vieux Cannet et le Pont du Moyen-Âge sur l'Aille), 1 à Taradeau (La tour de l'ancienne église paroissiale du Vieux Taradeau) et 1 aux Arcs (le monastère de la Celle). Tous ces monuments sont néanmoins situés en limite du couloir d'étude.
- 3 monuments historiques inscrits, dont 1 est localisé sur la commune du Cannet-des-Maures (pont du Moyen-Âge sur l'Aille) et les 2 autres en limite est du couloir d'étude, au Muy (le clocher de l'église et la tour dite de Charles Quint) ;
- 4 sites classés (3 ponctuels et une zone classée), situés en limite est du couloir d'étude ; il s'agit des ponts naturels de l'Argens et la chapelle souterraine au Cannet-des-Maures, la place du vieux Cannet, la cascade dite du Saut du Capelan à la Motte, et le rocher de Roquebrune ;
- 2 sites inscrits l'un occupe tout l'ouest du couloir d'étude et une partie du centre, le second est ponctuel.

La plaine des Maures, compte tenu de sa richesse naturelle et paysagère, fait l'objet d'un PIG de protection du patrimoine naturel. Ce PIG met notamment en œuvre un classement de sites (Cœur de plaine) au titre des paysages, et un grand site inscrit. La moitié sud du couloir d'étude s'inscrit dans le périmètre de ce PIG. .

Le couloir d'étude traverse également une grande partie du projet de classement : « Le Rayol ».

### IV.5.2 LES ENJEUX

Les enjeux très forts sont engendrés par la présence de monuments historiques classés (et leur périmètre de protection), les sites classés et le PIG de la Plaine des Maures. Ce dernier concerne la partie sud-est du couloir d'étude ; les autres entités sont plus ponctuelles et relativement localisées au niveau des marges.

Les zones à enjeux forts sont plus nombreuses et correspondent :

- aux micro-paysages du Saut du Capelan et du Rocher de Roquebrune.
- aux monuments historiques inscrits (et leur périmètre de protection) et les sites inscrits.
- aux villages perchés et à leurs périmètres de deux kilomètres où la co-visibilité avec le projet pourrait apparaître comme négative.
- aux points de vues et itinéraires pittoresques répertoriés dans la littérature touristique où la visibilité sur le projet pourrait également être perçue comme négative.
- au site inscrit, le projet de classement et au PIG de « La Plaine des Maures ».

## V SYNTHÈSE GÉNÉRALE

Le couloir d'étude de la Plaine des Maures s'inscrit au sein de la dépression permienne qui s'élargit en une vaste plaine à cet endroit. Il s'étend également aux abords du Massif des Maures, dans la plaine des Maures qui est un espace naturel protégé d'une grande richesse. Par ailleurs, ce couloir recoupe le cours de l'Argens qui présente un intérêt biologique important.

### V.1 RESSOURCE EN EAU

Deux petites zones très localisées sont recensées en **enjeu très fort** à l'est du couloir d'étude. Elles correspondent aux périmètres de protection de captages d'eau souterraine, notamment au niveau de l'Argens. Deux cours d'eau évalués en **enjeux forts** traversent l'ensemble du couloir d'étude, l'Aille de façon latérale et l'Argens de façon transversale. L'Argens paraît difficilement évitable compte tenu de sa position. A l'extrémité est du couloir d'étude, la Nartuby qui fait l'objet d'un contrat de rivière, est un enjeu fort. Plus localement et sur des surfaces restreintes, les zones humides constituent des enjeux forts. Quelques zones recensées à la limite nord-ouest du couloir d'étude se situent en **enjeu moyen**, elles correspondent à l'aquifère karstique. Le reste du couloir d'étude concerne une zone d'**enjeu faible**, cette zone correspond à l'aquifère le plus recoupé par le couloir d'étude, l'aquifère complexe du domaine provençal (excepté l'extrémité sud-est qui correspond à l'aquifère de socle).

**L'Argens représente le principal enjeu en termes de ressource en eau, notamment dans sa partie aval. Compte tenu de sa position au sein du couloir d'étude, le franchissement de l'Aille sera nécessaire.**

### V.2 MILIEU NATUREL

La plaine des Maures est une zone d'enjeu **très fort** en termes de milieu naturel. Cette zone fait l'objet de plusieurs protections réglementaires : elle est à la fois inventoriée en ZICO, classée en ZPS et en pSIC. De plus, on y recense un Projet d'Intérêt Général, un espace naturel sensible, une zone propriété du Conservatoire du Littoral.

Le site éligible NATURA 2000, « rivière l'Argens et basse vallée de Caramy », constitue également en **enjeu très fort** et traverse le couloir d'étude du centre jusqu'à l'est, ainsi il est inévitable.

### V.3 MILIEU HUMAIN

Quatre centres urbains sont localisés au sein du couloir d'étude : Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Arcs et Le Muy. Au niveau de ces centres, il est recensé des habitats de types aggloméré et dense qui restent très localisés et restreints. Ces types d'habitats sont classés en **enjeu très fort et fort**. Au sud-ouest, l'aérodrome de Le Luc-Le Cannet représente également un **enjeu très fort**.

Par ailleurs, un habitat de type diffus est recensé dans la vaste plaine recoupée par le couloir d'étude. Cet habitat diffus représente un **enjeu moyen**.

Les zones à **enjeu très fort et fort** étant assez éparpillées et recouvrant de petites surfaces, elles sont évitables.

### V.4 AGRICULTURE ET SYLVICULTURE

L'ensemble du couloir d'étude est ponctué de :

- zones à **enjeux très forts**, représentées par les terres agricoles (que l'on retrouve au niveau des zones planes et le long des axes de communication),
- zones à **enjeux forts** (forêts publiques, hors forêts domaniales) ponctuelles et localisées sur l'ensemble du couloir d'étude.,
- zones à **enjeux moyens** (correspondant aux forêts privées).

Les zones agricoles, à enjeux très forts, occupent une surface importante du couloir d'étude à la faveur des zones planes, et sont donc difficilement évitables. Ces zones agricoles concernent principalement des vignes, à ce titre la viticulture est un **enjeu très fort** au sein du couloir d'étude de la Plaine des Maures.

### V.5 PATRIMOINE ET PAYSAGE

Les **enjeux très forts** sont engendrés par la présence de monuments historiques classés (et leur périmètre de protection), les sites classés et le PIG de la Plaine des Maures. Ce dernier concerne la partie sud-est du couloir d'étude ; les autres entités sont plus ponctuelles et relativement localisées au niveau des marges.

Les **zones à enjeux forts** sont plus nombreuses et correspondent :

- aux micro-paysages du Saut du Capelan et du Rocher de Roquebrune.
- aux monuments historiques inscrits (et leur périmètre de protection) et les sites inscrits.
- aux villages perchés et à leurs périmètres de deux kilomètres où la co-visibilité avec le projet pourrait apparaître comme négative.
- aux points de vues et itinéraires pittoresques répertoriés dans la littérature touristique où la visibilité sur le projet pourrait également être perçue comme négative.
- au site inscrit, le projet de classement et au PIG de « La Plaine des Maures ».

### V.6 CONCLUSION

Le secteur traversé est ainsi marqué par une richesse naturelle et agricole importantes. Nous retrouvons cette spécificité au niveau des enjeux puisque la thématique la plus importante en terme de capital enjeu est le milieu naturel (56%) puis l'agriculture (21%) et la patrimoine – paysage (20%). Les thématiques « Milieu naturel » et « agriculture – sylviculture » présentent les plus forts pourcentages d'enjeu très fort avec 43% devant les autres thématiques étudiées (par exemple Patrimoine – Paysage : 41%, et loin derrière la Ressource en eau : 2% ).

Le couloir d'étude présente principalement des zones d'enjeu très fort (76%). Les **enjeux très forts** sont localisés :

- dans la région ouest du couloir d'étude : les zones à enjeu très fort (plus de 2 sites) correspondent aux zones naturelles et paysagères remarquables (ZICO, ZPS, pSIC et PIG notamment) ;
- au niveau des zones les plus planes : les zones à enjeu très fort (1 site) correspondent aux terres agricoles.

Au vu de la carte de synthèse, il apparaît que les zones les plus remarquables sont situées dans la partie sud-est du couloir d'étude.

Concernant la traversée du couloir d'étude, la carte de synthèse des enjeux fait apparaître un couloir de passage préférentiel qui est la dépression permienne. Cette dépression joue d'ailleurs déjà le rôle de voie naturelle de communication pour l'A57, l'A8, la RN7 et la voie ferrée Marseille – Vintimille.

Tableau de synthèse

Thème	Principaux enjeux	% de surface : enjeux très fort et fort	% de contribution par thématique / couloir d'étude	Commentaires
<b>Ressource en eau</b>	<p>Très fort : 4 captages AEP (eau superficielle) 2 périmètres de protection de captages classement en 1<sup>ère</sup> catégorie piscicole (la Florieye et la Nartuby)</p> <p>Fort : Contrat de rivière de la Nartuby Zones humides Zones inondables Objectifs de qualité des cours d'eau : 1A</p>	<p>Très fort : 2%</p> <p>Fort : 8%</p> <p>Moyen : 5%</p>	2%	<p>Très fort : Points de captages ponctuels et localisés au niveau des limites du couloir d'étude ; Périmètres de protection de captages peu étendus et dispersés ;</p> <p>Fort : Contrat de rivière dans le secteur est du couloir d'étude ; Zones humides très localisées et de petites tailles ;</p>
<b>Milieu naturel</b>	<p>Très fort : ZPS, ZICO, pSIC, PIG, propriété du Conservatoire du littoral, ENS, site éligible NATURA 2000 (rivière l'Argens et basse vallée du Caramy)</p> <p>Fort : ZNIEFF de type I, site éligible NATURA 2000</p>	<p>Très fort : 43%</p> <p>Fort : 13%</p> <p>Moyen : 9%</p>	56%	<p>Très fort : Plaine des Maures ENS et zone propriété du Conservatoire du littoral très localisées et de petites tailles ;</p> <p>Fort : ZNIEFF dans la zone ouest du couloir d'étude et site traverse transversalement le couloir d'étude ;</p>
<b>Milieu humain</b>	<p>Très fort : Habitat aggloméré (centres urbains de Vidauban et Le Muy) Aérodrome de Le Luc-Le Cannet</p> <p>Fort : Habitat dense (centres urbains de Le Luc, Le Cannet-des-Maures, Vidauban, Les Arcs, La Motte et Le Muy)</p>	<p>Très fort : 1%</p> <p>Fort : 9%</p> <p>Moyen : 43%</p>	1%	<p>Très fort : Zones d'habitat aggloméré de très petites tailles et très diffuses ;</p> <p>Fort : Zones d'habitat dense de petites tailles et très diffuses ;</p>
<b>Agriculture – sylviculture</b>	<p>Très fort : Terres agricoles</p> <p>Fort : Forêts publiques (hors domaniales)</p>	<p>Très fort : 42%</p> <p>Fort : 13%</p> <p>Moyen : 30%</p>	21%	<p>Très fort : Terres agricoles « concentrées » au niveau des zones les plus planes ;</p> <p>Fort : Forêts publiques très localisées et couvrant de petites surfaces ;</p>
<b>Patrimoine – paysage</b>	<p>Très fort : Monuments historiques classés Sites classés</p> <p>Fort : Monuments historiques inscrits Sites inscrits Projet de classement</p>	<p>Très fort : 41%</p> <p>Fort : 13%</p> <p>Moyen : -</p>	20%	<p>Très fort : Patrimoine classé très localisé : PIG plaine des Maures</p> <p>Fort : Patrimoine inscrit très localisé ; Site inscrit concerne la partie ouest et le centre du couloir d'étude ; Projet de classement concerne la partie ouest et le centre du couloir d'étude ;</p>
	<p>Fort : Micro-paysages : le saut du Capelan, le rocher de Roquebrune Rayons visuels Champs de visions</p>	<p>Fort : 24%</p>		<p>Fort : Micro-paysages ponctuels et localisés : Rayons visuels localisés : champs de visions</p>
<b>Synthèse</b>	-	<p>Très fort : 75 %</p> <p>Fort : 17 %</p>	-	<p>Points forts : Richesse naturelle Richesse agricole Richesse patrimoniale</p>

